

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ouverture des parcours Pix sur l'intelligence artificielle : 1,5 million d'élèves accompagnés vers un usage éclairé et responsable de l'IA en 2026

Paris, le 12 mars 2026 – Pix, service public en ligne gratuit pour évaluer et certifier les compétences numériques, annonce ce jour la possibilité pour les lycéens et collégiens de développer leurs compétences en intelligence artificielle grâce à de nouveaux parcours apprenants. Dans son Bulletin officiel, le ministère de l'Éducation nationale intègre ces parcours au sein de la formation des élèves de 4^e, 2^{de} et 1^{re} année de CAP.

Le projet est conçu avec le soutien de l'État, dans le cadre du dispositif "Démonstration en conditions réelles, amorçage et premières commerciales" de France 2030 opéré pour le compte de l'Etat par la Banque des Territoires, pour accompagner des usages déjà largement répandus de l'IA. Ces parcours personnalisés et interactifs visent à guider vers une pratique éclairée, raisonnée et responsable de l'IA. Ils renforcent l'esprit critique des élèves et les encouragent à adopter les bons réflexes, en articulation avec les enseignements dispensés par les équipes pédagogiques.

Deux parcours apprenants sur l'IA, obligatoires pour les élèves de 4e, 2de et 1re année de CAP

Pix ouvre à tous les collèges et lycées de France ses deux parcours apprenants dédiés à l'intelligence artificielle (IA) à destination des collégiens et lycéens. Conformément au Bulletin officiel de l'Éducation nationale du 5 février 2026, ces parcours sont obligatoires pour les élèves de 4^e, de 2^{de} et de 1^{re} année de CAP. Plus de 1,5 million d'élèves sont ainsi amenés à les suivre avec leurs enseignants chaque année dès 2026, alors que plusieurs millions d'élèves utilisent déjà la plateforme Pix en classe.

Dans un contexte de diffusion rapide et massive des outils d'IA, et notamment des IA génératives, Pix s'est vu confier la mission par le ministère de l'Éducation nationale d'accompagner, aux côtés des enseignants, les élèves à leur usage éclairé, raisonné et responsable. En effet, 90 % des élèves de 2^{de} déclarent avoir déjà utilisé l'IA pour les aider dans leurs devoirs¹. Il est donc essentiel de permettre à chacun de bien en comprendre le fonctionnement, les impacts de ses usages, et d'en identifier à la fois les avantages et les risques. Les parcours apprenants Pix s'inscrivent pleinement dans le respect du cadre d'usage de l'IA en éducation défini par le ministère de l'Éducation nationale, en contribuant au développement de l'esprit critique et de compétences numériques solides.

Un diagnostic et des recommandations personnalisées de modules d'apprentissage

D'une durée de 30 à 45 minutes chacun, ces deux parcours débutent par un diagnostic des compétences et connaissances numériques relatives à l'IA. À partir des résultats obtenus, Pix propose un programme personnalisé, composé de modules courts (7 à 10 minutes), interactifs et progressifs.

¹ Sénat, rapport d'information "IA et éducation" n° 101 (2024-2025), déposé le 30 octobre 2024 : <https://www.senat.fr/rap/r24-101/r24-1015.html>

Pensés pour s'adapter au niveau et au rythme de chacun, les nouveaux parcours apprenants Pix reposent sur une pédagogie active basée sur l'expérimentation et l'interaction dans un cadre sécurisé. Des feedbacks immédiats aident à mieux comprendre et progresser : l'essai et l'erreur sont valorisés pour stimuler la curiosité et renforcer l'autonomie des élèves.

Les élèves sont ainsi amenés à découvrir et comprendre :

- Ce qu'est l'intelligence artificielle, son histoire ;
- Le fonctionnement des IA grand public (en particulier génératives) ;
- Les enjeux éthiques et sociaux : biais, fausses informations, *deepfakes*, etc. ;
- Les enjeux environnementaux : impact écologique, etc. ;
- Comment dialoguer efficacement avec une intelligence artificielle et formuler des demandes claires (*prompting*).

Ces parcours ont été testés de septembre à décembre 2025 dans 140 établissements, puis enrichis grâce aux retours de plus de 7 000 élèves et de plus de 100 enseignants.

Outiller les enseignants pour mieux encadrer les pratiques des élèves, donner des repères fiables et soutenir les projets pédagogiques

Les enseignants peuvent accéder à ces parcours via l'espace Pix Orga de leur établissement, suivre la progression des élèves, analyser les résultats des diagnostics et s'appuyer sur une documentation dédiée pour intégrer ces ressources dans leurs séances ou projets pédagogiques.

Le contenu pédagogique proposé dans les parcours s'appuie sur le CRCN (cadre de référence des compétences numériques) et le référentiel de compétences numériques Pix, enrichi de nouvelles compétences spécifiques à l'intelligence artificielle dans l'ensemble des domaines. En complément, pour outiller les enseignants, l'ensemble des compétences relatives à l'IA ont été réunies dans un nouveau référentiel thématique Pix : "Les compétences numériques en intelligence artificielle". Il est accessible en ligne et ouvert aux suggestions d'amélioration.

Développer les compétences numériques de tous sur l'IA et au-delà

Parce que l'IA concerne l'ensemble de la société, Pix étendra très prochainement ce dispositif aux étudiants et ambitionne de le proposer aux professionnels en entreprise, dans les administrations, les collectivités ou dans le cadre de l'insertion professionnelle, afin de contribuer à une appropriation responsable et maîtrisée de l'intelligence artificielle par tous. Les enseignants et personnels d'éducation bénéficieront également de contenus spécifiques dans le cadre du dispositif Pix+ Édu prochainement.

L'IA constitue le premier thème abordé dans ce nouveau format de parcours apprenants disponibles sur la plateforme, avant un déploiement dès 2026 d'autres thématiques majeures telles que la cybersécurité ou le numérique responsable.

Contacts presse :

Pix : presse@pix.fr

Banque des Territoires – Groupe Caisse des Dépôts :

Antoine Pacquier – antoine.pacquier@caissedesdepots.fr | 06 86 42 69 58

Secrétariat général pour l'investissement :

presse.sgpi@pm.gouv.fr | 01 48 75 64 68

À propos de GIP Pix

[Pix.fr](https://pix.fr) est un service public en ligne gratuit et ouvert à tous – élèves, étudiants, professionnels, demandeurs d'emploi, retraités... – pour évaluer et développer ses compétences numériques au travers de défis apprenants et ludiques. Initié en 2016, Pix est constitué en Groupement d'intérêt public de droit français à but non lucratif. Il mène une mission d'intérêt général et répond à un enjeu de société fort : lutter contre le décrochage numérique en donnant les moyens à chaque citoyen d'améliorer et de valoriser sa maîtrise tout au long de la vie, au travers de la Certification Pix, reconnue par l'État et par le monde professionnel. Pix déploie ses activités dans l'Éducation nationale, l'enseignement supérieur, auprès d'entreprises, d'administrations et de collectivités, d'organismes de formation, au sein de la médiation numérique et du Service public de l'emploi, et à l'international.

Pix en quelques chiffres :

- + de 7 millions d'utilisateurs actifs par an
- 2,3 milliards de défis joués
- + de 7 millions de certifications passées



À propos du plan d'investissement France 2030

Traduit une double ambition : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.

Est inédit par son ampleur : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques.

L'enjeu est de leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient et faire émerger les futurs champions de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie et 50 % à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe Do No Significant Harm).

Est mis en œuvre collectivement : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'État.

Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement pour le compte du Premier ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), la Banque publique d'investissement (Bpifrance) et la Banque des Territoires.

Plus d'informations sur : france2030.gouv.fr

À propos de la Banque des Territoires

La Banque des Territoires est un des métiers de la Caisse des Dépôts. Elle réunit les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée unique pour ses clients, elle œuvre aux côtés de tous les acteurs territoriaux : collectivités locales, entreprises publiques locales, organismes de logement social, professions juridiques, entreprises et acteurs financiers. Elle les accompagne dans la réalisation de leurs projets d'intérêt général en proposant un continuum de solutions : conseils, prêts, investissements en fonds propres, consignations et services bancaires. En s'adressant à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, la Banque des Territoires a pour ambition de maximiser son impact notamment sur les volets de la transformation écologique et de la cohésion sociale et territoriale.

Les 37 implantations locales de la Banque des Territoires assurent le déploiement de son action sur l'ensemble des territoires métropolitains et ultra-marins.

Agir ensemble pour développer des territoires plus verts et plus solidaires
banquedesterritoires.fr/

banquedesterritoires.fr

